

Absentéisme scolaire: le Sénat prévoit la suspension des allocations familiales

Paris, 7 avr. 2021 (AFP) -

La discussion du projet de loi sur le "séparatisme" s'est tendue mercredi au Sénat avec le vote par la majorité de droite d'un amendement prévoyant la possibilité de suspendre les allocations familiales pour lutter contre l'absentéisme scolaire.

Le ministre de l'Education nationale Jean-Michel Blanquer s'en est remis à la "sagesse" de la haute assemblée, une position regrettée à gauche.

L'amendement porté par Jacqueline Deromedi et signé par de nombreux sénateurs LR, dont leur chef de file Bruno Retailleau, a été voté par 210 voix pour et 125 voix contre.

Il entend rétablir la possibilité de suspendre les allocations familiales et de rentrée scolaire, selon une procédure "proportionnée et graduée", "privilegiant le dialogue".

Il s'agit pour Jacques Gersperrin (LR) de donner "un signal fort". "Le premier respect des principes de la République c'est d'aller à l'école de la République", a-t-il souligné.

"Pour ma part j'ai tendance à penser qu'il nous incombe d'appliquer le droit existant", a déclaré M. Blanquer disant comprendre "l'intention". "Il y a un point que je partage, c'est le respect de l'obligation scolaire", a-t-il ajouté, avant de donner un avis de "sagesse".

L'amendement a provoqué une levée de boucliers à gauche.

"Je ne crois pas qu'il y ait des parents laxistes ou complices", a affirmé l'ex-ministre PS des Familles Laurence Rossignol, appelant à "aider les parents à être parents" et soulignant qu'"un enfant qui ne va pas à l'école mange quand même".

"C'est le genre d'amendement qui me rend extrêmement fier d'être de ce côté de l'hémicycle", a lancé Eric Kerrouche (PS).

Juste avant, le Sénat avait voté, à l'unanimité cette fois, un amendement du groupe CRCE à majorité communiste visant à garantir la liberté pédagogique de l'enseignant contre l'opposition des élèves ou de leurs familles.

Le ministre de l'Education nationale avait demandé son retrait.

La chambre haute a encore voté un amendement du gouvernement relatif à la formation des enseignants. Il prévoit que les contenus de la formation initiale concernant "le principe de laïcité" soient précisés par un arrêté de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur.

Le Sénat poursuivra mercredi soir l'examen en première lecture du projet de loi sur le respect des principes de la République avec le volet consacré aux sports.

vm/jmt/rhl

Afp le 07 avr. 21 à 21 41.